

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 13 septembre 2021, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2021-09-162

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 22 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 9 août 2021 et 30 août 2021;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Service de gestion des équipements (borne);**
8. **Programme d'aide à la voirie local;**
 - 8.1 **RPA-CE (30 000 \$);**
 - 8.2 **RPA-ES (12 000 \$);**
9. **Nouveau secteur :**
 - 9.1 **Évaluateur;**
 - 9.2 **Nom de rues;**
10. **Appel d'offre pour diésel;**
11. **Congrès;**
12. **Loisirs;**
13. **Pompiers : Augmentation de salaire;**
14. **Adjointe administrative;**

15. Voirie:
 - 15.1 Engagement;
 - 15.2 Offre d'emploi;
16. Mutuelle de prévention;
17. États comparatifs :
 - 17.1 Revenus/dépenses de l'exercice;
 - 17.2 Revenus/dépenses prévus;
18. Rapports;
 - 18.1 Rapport annuel d'activités;
 - 18.2 Rapport périodique d'activités avril-mai;
 - 18.3 Rapport périodique d'activités juin-juillet;
19. Paiements des comptes;
 - 19.1 Comptes payés;
 - 19.2 Comptes à payer;
20. Bordereau de correspondance;
21. Rapports :
 - 21.1 Maire;
 - 21.2 Conseillers;
 - 21.3 Directrice générale;
22. Varia;
23. Période de questions réservée au public;
24. Évaluation de la rencontre;
25. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 AOÛT 2021 ET 30 AOÛT 2021

Remis à une séance ultérieure.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Un citoyen se renseigne sur la garderie et sur la disponibilité de la municipalité à transporter du paillis pour le parc de la garderie.

Discussion sur les élections futures.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur a remis un rapport pour le mois d'août 2021.

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Monsieur Marc Turcotte, propose une nouvelle entente pour son salaire et son horaire;

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite des services offerts par Monsieur Marc Turcotte;

Résolution 2021-09-163

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter la proposition de Monsieur Marc Turcotte pour son nouveau salaire et son nouvel horaire selon l'entente passée avec lui à compter du 1^{er} octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **CDSM**

Aucun dossier a été présenté au Conseil municipal.

7. **SERVICE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS (BORNES)**

ATTENDU QUE le contrat de Services de Gestions des Équipements des bornes de recharge réseautées pour véhicules électriques avec *AddÉnergie Technologies Inc.* est arrivé à échéance le 31 juillet 2021;

ATTENDU QUE ce service est nécessaire au bon fonctionnement de la borne;

ATTENDU QUE l'entente de partenariat avec Circuit Électrique est de renouveler le contrat pour trois ans au montant de 750.00 \$ plus les taxes applicables;

Résolution 2021-09-164

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter de renouveler le contrat de Services de Gestion des Équipements avec *AddÉnergie Technologies Inc.* pour trois ans, prenant effet le 01-08-2021 jusqu'au 31-07-2024 pour un montant de 750.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

8.1 RPA-CE (30 000 \$)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Résolution 2021-09-165

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Karine Montminy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Malo approuve les dépenses d'un montant de 69 317.40 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 RPA-ES (12 000 \$)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Résolution 2021-09-166

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Marcel Blouin et appuyée par la conseillère Lyse Chatelois, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Malo approuve les dépenses d'un montant de 29 597.10 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. NOUVEAU SECTEUR

9.1 Évaluateur

Remis à une séance ultérieure.

9.2 Nom de rues

ATTENDU QUE la municipalité avait fait appel à ses citoyens via Facebook et par envoi collectif pour trouver deux nouveaux noms de rues pour son nouveau secteur;

ATTENDU QUE les noms retenus ont respectivement reçus :

- **DES APPALACHES** 56 votes
- **DES SOURCES** 48 votes
- **DU PANORAMA** 28 votes
- **DES ANCÊTRES** 23 votes

ATTENDU QUE les deux noms de rues les plus populaires sont :

- **DES APPALACHES**
- **DES SOURCES;**

Résolution 2021-09-167

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyée par le conseiller Marcel Blouin,

De conserver les noms des Appalaches pour le tronçon à partir de la route 253 Sud et des Sources pour le tronçon direction Sud pour les rues du nouveau secteur résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. APPEL D'OFFRE POUR DIESEL

ATTENDU QU' une invitation sera envoyée à trois firmes afin qu'elles fournissent des prix pour le carburant diesel;

Résolution 2021-09-168

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyée par la conseillère Lyse Chatelois,

D'autoriser madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou son adjointe à envoyer une invitation pour le prix du carburant diesel.

D'envoyer une invitation à trois firmes afin d'obtenir des prix pour le carburant diesel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. CONGRÈS

ATTENDU QUE le maire de Saint-Malo, Monsieur Benoit Roy, va assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) du 30 septembre au 2 octobre 2021;

ATTENDU QUE Monsieur Benoit Roy va devoir déboursier pour ses repas et son kilométrage durant le congrès;

Résolution 2021-09-169

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyée par la conseillère Karine Montminy,

De rembourser les frais de repas et le kilométrage à Monsieur Benoit Roy pour sa participation au congrès de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS

Remis à une séance ultérieure pour vérifier la charte OSBL ainsi que les règlements du Comité des Loisirs de Saint-Malo.

13. POMPIERS

Remis à une séance ultérieure.

14. ADJOINTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative est à combler puisque madame Gabriella Fiema est en congé de maternité jusqu'au 31 août 2022;

ATTENDU QUE Marie-Carole Roy n'a pu remplir le mandat d'adjointe administrative comme établi à la résolution 2021-06-112;

ATTENDU QU' un appel de candidatures a été fait et que les candidats sélectionnés ont été rencontrés pour le poste au cours du mois d'août 2021 à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-09-170

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE madame Adèle Grou est engagée comme adjointe administrative par la municipalité de Saint-Malo et elle entrera en fonction trois jours par semaine à partir du 4 octobre 2021.

QUE la rémunération de madame Adèle Grou lui sera versée selon l'entente passée avec elle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. VOIRIE

15.1 Engagement

ATTENDU QUE le poste de déneigeur était à combler du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022;

ATTENDU QUE la candidature de monsieur Francis Gagné a été retenue;

ATTENDU QUE son salaire sera révisé en janvier 2022;

Résolution 2021-09-171

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE monsieur Francis Gagné est engagée comme déneigeur par la municipalité de Saint-Malo et il entrera en fonction à partir du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 avril 2022.

QUE la rémunération de monsieur Francis Gagné lui sera versée selon l'entente passée avec lui jusqu'à la fin janvier 2022 et sera par la suite soumise à une révision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2 Offre d'emploi

Un envoi pour un appel d'offre d'emploi n'est pas nécessaire.

16. MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU QU' un programme de prévention mis à jour annuellement est obligatoire par la CNESST;

Résolution 2021-09-172

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2022 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, **tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. ÉTATS COMPARATIFS

17.1 Revenus/dépenses de l'exercice

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les états comparatifs des revenus et des dépenses* au 30 septembre 2021.

17.2 Revenus/dépenses prévus

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal *Les revenus dépenses prévues* pour divers projets de la municipalité en 2021/en cours.

18. RAPPORTS

18.1 Rapport annuel d'activités

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal le *Rapport annuel d'activités* du comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook.

18.2 Rapport périodique d'activités avril-mai

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal le *Rapport périodique d'activités* pour le poste de la MRC de Coaticook de la Sûreté du Québec du 1^{er} avril au 31 mai 2021.

18.3 Rapport périodique d'activités juin-juillet

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du Conseil municipal le *Rapport périodique d'activités* pour le poste de la MRC de Coaticook de la Sûreté du Québec du 1^{er} juin au 31 juillet 2021.

19. PAIEMENTS DES COMPTES

19.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 53 126.84 \$ payés depuis le 10 août 2021;

Résolution 2021-09-173

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 53 126.84 \$ payés depuis le 10 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2 Comptes à payer

17.2.1 Daniel Parent

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Parent a été engagé pour effectuer le cadastre et le piquetage pour les huit (8) lots comme convenu à la résolution 2021-04-46;

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Parent a effectué les travaux cadastraux et de piquetage;

ATTENDU QU' il a remis une facture à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-09-174

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

De payer la facture numéro 7817 au montant de 4 590.00 \$ plus les taxes applicables à Daniel Parent pour ses travaux cadastraux et certificats de piquetage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.2 Équijustice

ATTENDU QUE la municipalité est membre de l'Unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook.

ATTENDU QUE les frais d'adhésion annuels à l'Unité de médiation citoyenne de la MRC de Coaticook et ses services pour l'année 2022 sont de 110 \$ taxes incluses;

Résolution 2021-09-175

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

D'accepter de payer la facture numéro 479 au montant de 110.00 \$ sans taxes à Équijustice Estrie pour l'adhésion à ses services de médiation citoyenne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.3 Grondin Excavations Inc.

ATTENDU QUE la municipalité a engagé l'entreprise Excavation Grondin Inc. pour la pose des réseaux sanitaires, pluviaux et le terrassement du nouveau secteur résidentiel comme convenu à la résolution 2021-05-84;

ATTENDU QUE l'entreprise Excavation Grondin Inc. a effectué les travaux;

ATTENDU QU' Excavation Grondin Inc. a remis une facture à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-09-176

Il est proposé par la conseillère Lyse Montminy et appuyé par la conseillère Marc Fontaine,

De payer la facture numéro F-7290 au montant de 72 456.84 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Grondin Excavations Inc. pour la pose des réseaux sanitaires, pluviaux et le terrassement du nouveau secteur résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.3 Grondin Excavations Inc.

ATTENDU QUE la municipalité a engagé l'entreprise Excavation Grondin Inc. pour refaire les drains sur le terrain de balle comme convenu à la résolution 2021-08-45;

ATTENDU QUE l'entreprise Excavation Grondin Inc. a effectué les travaux;

ATTENDU QU' Excavation Grondin Inc. a remis une facture à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-09-177

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

De payer la facture numéro F-7296 au montant de 4 732.70 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Grondin Excavations Inc. pour le drainage du terrain de balle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.4 Les Industries Harnois inc.

ATTENDU QUE la municipalité a engagé Les Industries Harnois inc. pour remplacer le dôme servant d'abris au sable pour le contrat avec Ministère du Transports du Québec (MTQ) comme convenu à la résolution 2021-04-52;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une réclamation à ses assurances pour un remboursement;

ATTENDU QUE Les Industries Harnois inc. ont remplacé le dôme de l'abris à sable du MTQ;

ATTENDU QUE Les Industries Harnois inc. ont remis deux factures à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-09-178

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De payer la facture numéro 289829 au montant de 38 130.83 \$ plus les taxes applicables pour l'achat du méga dôme et la facture 290059 au montant de 24 000.00 \$ plus les taxes applicables pour l'installation à Les Industrie Harnois inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.5 Réal Huot inc.

ATTENDU QUE la municipalité a engagé la compagnie Réal Huot inc. pour la fourniture et la livraison de conduites et accessoires pour le nouveau secteur résidentiel convenu à la résolution 2021-05-74;

ATTENDU QUE la municipalité a commandé les matériaux manquants auprès de la compagnie Réal Huot inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Réal Huot inc. a remis deux factures à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-09-179

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

De payer la facture numéro 5487627 au montant de 3 717.50 \$ plus les taxes applicables et la facture 5483102 au montant de 583.68 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Réal Huot inc. pour la fourniture et la livraison des matériaux pour le nouveau secteur résidentiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.6 Les Produits de Ciment Sherbrooke Limitée

ATTENDU QUE la municipalité a engagé la compagnie Les Produits Ciment Sherbrooke Ltée (PCS) pour la fourniture et la livraison des regards de béton S-29, S-30 et S-33 comme convenu à la résolution 2021-05-73;

ATTENDU QUE la compagnie PCS a fournit et livré les regards de béton S-29, S-30 et S-33;

ATTENDU QUE la compagnie PCS a remis une facture à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-09-180

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De payer la facture numéro 87209 au montant de 4 981.35 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Les Produits Ciment Sherbrooke Ltée pour pour la fourniture et la livraison des regards de béton S-29, S-30 et S-33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.6 Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc.

ATTENDU QUE la municipalité a engagé l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. pour les services de fauchage et de débroussaillage comme convenu à la résolution 2021-02-21;

ATTENDU QUE l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. a fournit ses services de fauchage et de débroussaillage;

ATTENDU QUE l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. a remis une facture à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-09-181

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De payer la facture numéro 203 au montant de 12 710.00 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Transporteurs Sherbrooke Unifié Inc. pour ses services de fauchage et de débroussaillage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

20. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

Une citoyenne offre à la municipalité une parcelle de son terrain. Le conseil détermine qu'il ne veut pas acheter cette parcelle de terrain.

21. RAPPORTS :

21.1 Maire

Monsieur Roy discute de la fête de la rentrée.

21.2 Conseillers

La conseillère Lyse Chatelois résume sa rencontre avec la CDSM. Elle parle aussi de sa prochaine rencontre d'information pour le projet Dynam'eau traitant de la sensibilisation et le transfert de connaissance en milieu agricole sur la dynamique fluviale et de la conservation des berges par la mise en place d'un projet de bandes riveraines élargies en milieu agricole.

21.3 Directrice générale

21.3.1 Devancement de la séance d'octobre

ATTENDU QUE les séances régulières du conseil municipal ont été votées pour l'année 2021, à la résolution 2020-12-237;

ATTENDU QUE la séance du 12 octobre 2021 doit être devancée afin de respecter l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Résolution 2021-09-182

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la séance régulière du mois d'octobre sera tenue lundi, le 4 octobre 2021 au lieu du mardi, le 12 octobre 2021.

QU' un avis public sera émis et faire un envoi collectif pour en aviser les citoyen-ne-s.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3.2 Ponceaux usagés

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté de donner les ponceaux à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Unité, Secteur Saint-Malo pour qu'ils soient vendus et que les profits des ventes leur revienne;

Résolution 2021-09-183

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE les ponceaux usagés et endommagés seront donnés à la Fabrique Notre-Dame-de-l'Unité, Secteur Saint-Malo pour être vendus.

QUE la municipalité de Saint-Malo ne fera pas le chargement ni la livraison des ponceaux aux citoyen-ne-s qui les achèteront.

QUE les personnes qui auront acheté les ponceaux contacteront l'hôtel de ville de la Municipalité pour en prendre possession.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 29.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière